

Conditions Générales de Vente - ALIPTIC

Tarifs :

Le montant de la cotisation annuelle est fonction de l'effectif de l'entreprise à la date de son adhésion, tel qu'affiché dans la grille tarifaire :

Entreprises dont l'effectif est de 1 personne (salariée ou non)	150,00 €
Entreprises dont l'effectif est de 2 à 4 personnes	250,00 €
Entreprises dont l'effectif est de 5 à 9 personnes	400,00 €
Entreprises dont l'effectif est de 10 à 19 personnes	550,00 €
Entreprises dont l'effectif est de 20 à 49 personnes	850,00 €
Entreprises dont l'effectif est de 50 à 249 personnes	1 000,00 €
Entreprises dont l'effectif est supérieur à 250 personnes	1 500,00 €

nb: tous nos tarifs sont affichés nets de taxes.

Le montant de la cotisation est réduit de 50% si l'adhésion intervient au deuxième semestre de l'année en cours.

Adhésions reconductibles :

L'adhésion est valable sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre.

L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction, elle sera renouvelée pour 1 année pleine au premier janvier avec le montant d'adhésion correspondant aux informations saisies par l'entreprise lors de son paiement en ligne sur le site HelloAsso. Si l'effectif a évolué d'une année sur l'autre (à la hausse ou à la baisse) entraînant un changement de tarification, c'est à l'entreprise de sélectionner le tarif approprié lors du règlement de sa cotisation.

Chaque adhérent peut à tout moment interrompre sans condition le renouvellement automatique de son adhésion par simple demande écrite à contact@aliptic.net ou via le formulaire de contact.

Si l'interruption du renouvellement automatique intervient avant le 31 décembre de l'année en cours, la reconduction de l'adhésion de l'entreprise sera immédiatement résiliée sans aucun frais et les accès aux outils et événements à venir seront révoqués le premier janvier de l'année suivante.

Règlement des cotisations :

Les cotisations sont réglées via le site associatif HelloAsso.

L'appel à don de l'association HelloAsso proposé lors du paiement de la cotisation n'est pas obligatoire et votre éventuel don à cette structure n'apparaîtra pas dans les éléments de facturation de l'ALIPTIC.

Facturation :

Il appartient à chaque entreprise adhérente de conserver la facture établie automatiquement par HelloAsso pour trace de paiement.

A la demande de l'entreprise, l'ALIPTIC peut fournir une facture justificative complémentaire.

Qui peut adhérer :

Peut devenir membre de l'association toute entreprise ou professionnel libéral prestataire de services dans les Technologies de l'Information et de la Communication et ayant son activité en Limousin (siège social ou établissement).

Chaque adhésion est soumise à une validation par le bureau et une consultation des membres.

Partenariat Numeum

NOUVEAUTE 2024 ! Dans le cadre de son partenariat avec Numeum, premier syndicat patronal du numérique en France, l'ALIPTIC propose à ses adhérents de bénéficier de toute [l'offre de services réservée aux adhérents de Numeum](#) pour **seulement 100 €** (net de TVA)* :

- accès illimité et gratuit aux ressources de l'association :
 - veilles réglementaires (France et Europe), techniques (RH, droit, finances, etc.) technologiques (Cyber, IA, santé, industrie, etc.) ;
 - newsletter généraliste (bimensuelle), Lettres Social et Chiffres de Référence, Juridique, Fiscale (mensuelles), études, observatoires, etc.
 - outils : espace adhérents personnalisé, plateforme d'échange et de travail collaboratif «Ensemble », banque de contrats types, workflow automatisé d'embauche, etc. ;
 - SVP Social, Formation, Juridique, Finances/Fiscalité, mobilisables par téléphone ou mail
 - webinaires thématiques, ateliers, conférences (plus de 120 par an) et accès aux replays et supports ;
- possibilité de profiter des [offres négociées](#), réservées aux membres de la communauté Numeum et sources d'économies pour votre structure (Numeum Assurance, protection et financement de l'innovation, avantages salariés, notation de l'entreprise, avocats partenaires...) ;
- participation aux travaux et productions de Numeum (26 Commissions thématiques) ;
- invitation aux événements régionaux (Numeum Tour, afterworks ou petits-déjeuners networking) et nationaux (AI France Summit, Soirée de l'écosystème, RDV des ESN et ICT, Top 250 Editeurs de logiciels, Green Tech Forum, Numeum Camp).

**Offre réservée aux entreprises adhérentes de l'ALIPTIC de moins de 50 salariés, dont le siège social est établi en région Nouvelle Aquitaine et qui n'ont jamais été adhérentes à Numeum (ex Syntec Numérique).*

*Pour les entreprises de plus de 50 salariés, dont le siège social est établi en région Nouvelle Aquitaine, une **réduction de 20% sur les tarifs normaux d'adhésion à Numeum** vous est réservée !*

Pour tout complément d'information, contacter directement Valentin HUEBER, Délégué aux Relations adhérents de Numeum (vhueber@numeum.fr).

Ils ont participé à l'élaboration de la
Charte Déontologique ALIPTIC:

ADISTA / AGILO / AXIANS
AXIONE / CAMERA CONTACT
CAMPUS VIRTUEL TIC / EMAKINA
FALCO / FRACTALE CORP.
FYP EDITIONS / HETIC CONSEIL
NETLIM / PROMARCHI / IDLINE
PROXIMIT / VAV INFOGRAPHIE
et aussi...

Retrouvez toutes les entreprises
membres de l'ALIPTIC sur
www.aliptic.net



Charte déontologique



La démarche qualité pour tous vos projets

Nous contacter

1 avenue d'Ester
87069 Limoges Cedex
05 55 71 39 71
contact@aliptic.net

A propos de l'ALIPTIC Créée en 2003 par les
chefs d'entreprises de l'écosystème numérique limousin,
l'association ALIPTIC - Association Limousine des Profes-
sionnels des Technologies de l'Information et de la Com-
munication - est le cluster numérique du territoire. Il a
pour vocation première de représenter et défendre les
intérêts de la filière TIC et du Numérique sur le territoire.



Vous êtes prestataire numérique sur le territoire
Limousin et vous vous retrouvez dans ces valeurs?
Rejoignez notre réseau !
informations et adhésion:
www.aliptic.net



"Les membres de l'ALIPTIC, par leur engage-
ment dans cette charte, garantissent à leurs
clients une démarche de qualité pour tous
les projets de développement et de presta-
tion de service dans le domaine des TIC."

Charte déontologique

Les professionnels TIC du territoire, rassemblés au sein de l'ALIPTIC, ont développé une charte déontologique qui définit une relation client-fournisseur de qualité.

« Désormais, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont indispensables au succès de toute entreprise. La réussite de votre projet TIC nécessite la mise en place de "bonnes pratiques" ... »

La charte ALIPTIC est disponible sur www.aliptic.net

Engagement et Confiance

Pour la réussite de vos projets, les professionnels membres de l'ALIPTIC proposent **une démarche collaborative.**

Informer les clients des bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour la réussite d'un projet,

...

Expliquer clairement le rôle du prestataire,

...

Proposer des biens et services en adéquation avec les besoins du client,

...

Définir une conduite de projet adaptée,

...

Justifier d'une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle,

...

Garantir la confidentialité du projet.

Conseil et Compétence

Les professionnels membres de l'ALIPTIC adoptent **une démarche active** auprès du client.

Apporter du conseil et prescrire des solutions dans un langage clair, compréhensible et détaillé.

...

Réunir toutes les compétences pour la mise en oeuvre des prestations proposées.

...

Soumettre une offre qui précisera explicitement le contenu du projet, en terme de délais, moyens engagés, coûts et garanties.

...

Proposer une solution de continuité en partenariat avec l'ALIPTIC en cas de difficulté.

...

Définir clairement les droits de propriété intellectuelle.